

LOIRE Justice

# « Un procès d'assises c'est violent, la victime doit être préparée »

« Nous faisons prendre en amont à la victime le chemin exact qu'elle devra parcourir le jour du procès ». Le service d'aide aux victimes de la Sauvegarde 42 propose une préparation et un accompagnement au procès d'assises. Et c'est autant de stress en moins sur les bancs des parties civiles !

Cette jeune femme, partie civile dans un dossier qui sera jugé d'ici quelques jours par la cour d'assises de la Loire, a une trouille bleue : croiser le regard de son agresseur. L'intervenante de la Sauvegarde 42 désamorce immédiatement. « Vous serez face à la cour. Le box de l'accusé est sur votre droite, vous n'êtes pas obligée de le regarder ». La pression retombe immédiatement.

C'est tout l'enjeu du dispositif « Préparation et accompagnement au procès d'assises » porté par le service aide aux victimes de la Sauvegarde 42. Fatima Benchikha, chef de service, explique : « Nous organisons en amont des visites de la cour d'assises, en faisant prendre à la victime le chemin exact qu'elle empruntera le jour du procès. Souvent, les gens ne se projettent pas du tout dans une salle d'assises, c'est trop intimidant ».



« Nous faisons occuper à la victime la place de chaque professionnel, pour qu'elle ait une vision globale de la salle d'audience ».  
Photo Progrès/Marie PERRIN

La visite est individuelle. Du coussin au. Avec la complicité de la Sauvegarde, la victime se familiarise avec le site. « Nous lui fai-

sons occuper la place de chaque professionnel (avocat général, président, avocats...) pour qu'elle ait une vision globale de la salle d'audience. Il faut qu'elle s'approprie les locaux, les termes juridiques ».

des parties civiles, les expertises notamment celle du médecin légiste. Quand c'est nécessaire, un représentant de la Sauvegarde est physiquement présent. Un procès d'assises peut être violent, il faut s'y préparer. On rappelle aux personnes qu'elles ont le droit de sortir à tout moment, quand ce qui est dit est insupportable. On les prépare aussi à la plaidoirie de l'avocat adverse, qui peut être difficile à entendre. D'ailleurs, souvent, les victimes ne souhaitent pas rester à ce moment-là ». La Sauvegarde joue les interprètes. « On vulgarise les débats, on explique constamment ce qui se dit et ce qui se joue ». Voir les gardes du corps. La jeune femme dont le procès est imminent fait une nouvelle fois part de sa peur de se retrouver en présence de son agresseur. La représentante de la Sauvegarde a bien compris. Le jour J, elle s'arrangera pour se placer en paravent entre la victime et le box de l'accusé. Un « détail » qui peut tout changer.

Marie PERRIN

## LE PROGRÈS

+ de 1000 € de cadeaux à gagner sur notre plateforme de jeux !

Rendez-vous sur [www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr) rubrique « Jeux » et tentez de remporter + de 1000 € de cadeaux en participant à nos quiz, tirages au sort et jeux SMS



Visuels non contractuels

>>> DÉCOUVREZ, TENTEZ, JOUEZ ET GAGNEZ ! <<<

## « La plaidoirie de l'avocat adverse peut être difficile à entendre »

La victime peut exprimer ses inquiétudes. La présence de public. « Nous la rassurons par rapport au regard des autres ». Les petits trucs pour ne pas stresser. « Elle pourra travailler en amont des techniques de relaxation avec nos psychologues ». La peur de ne pas se souvenir, tant d'années après les faits. « On explique que les magistrats sont bienveillants, qu'ils peuvent s'appuyer sur les dépositions de l'époque ».

Au moment du procès, la victime et sa famille peuvent être accompagnées. « Il y a des temps clés : l'ouverture des débats, l'audition

## Un dispositif gratuit et une convention depuis octobre

Le dispositif a été mis en place « il y a une quinzaine d'années » relève Fatima Benchikha. Deux cas de figure se présentent : la victime que la Sauvegarde 42 accompagne depuis plusieurs années, et celle qu'elle ne connaît pas. « Le parquet peut nous réquisitionner le jour du procès, parce qu'une victime n'a pas été préparée ».

La situation n'est confortable pour personne, d'où une convention tripartite signée en juillet par le barreau de Saint-Etienne, le parquet et la Sauvegarde 42. « Elle vise toutes les victimes, et facilite notamment la prise en charge de celles qui ne sont pas connues de notre service ».

La convention est effective depuis octobre. « Pour chaque procès d'assises, le procureur adresse aux parties civiles un courrier dans lequel est présentée cette possibilité d'être préparé ». Le dispositif est gratuit, mais « il est important que les victimes nous contactent dès réception du courrier du procureur ».

En 2019, la Sauvegarde a accompagné douze personnes, soit sept victimes directes et cinq proches, sur sept procès dont un en appel de Lyon.

[www.sauvegarde42.fr](http://www.sauvegarde42.fr)